

<b>COMMUNE DE DOMONT</b>
--------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 33  
Pouvoirs : 7

**L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 11 mai** à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 05 mai 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes Régis Ponchard sise Parc de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PERRE (à partir de 20H), Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPEWSKI, Madame Katia BLASI, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU (à partir de 20H03), Madame Aurélie DELMASURE, Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHAL Madame Nawel BOUFARES, Madame Elisabeth LESAGE.

**POUVOIRS :**

Monsieur Laurent GUIDI à Monsieur Jean-Paul DELETOMBE - Monsieur Christian GAY-PEILLER à Madame Françoise MULLER - Monsieur Michel WIECZOREK à Monsieur Charles ABEHASSERA - Monsieur Eric PONCHARD à Madame Phan Maly NANTHAVONG - Monsieur Eric PERRE à Monsieur Florent BALLIN (jusqu'à 20H) - Madame Laurence LUBET à Madame Alix LESBOUEYRIES - Madame Nathalie LEBLANC à Monsieur Hervé COMMO - Madame Carine COSTA à Monsieur Martin KAMGUEN - Madame Christèle AMELINEAU à Monsieur Serge BIERRE (jusqu'à 20H03).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Tristan LESENECHAL.

<b>Modification des délibérations DEL-2020-044 du 18/06/2020 et DEL-2022-081 du 08/12/2022 désignant les membres des commissions communales</b>
---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-044 du 18 juin 2020 portant création de neuf commissions communales et désignant les représentants de chacune d'entre elles,

Vu la délibération n°2022-081 du 08 décembre 2022 portant modification de la délibération n°2021-063 relative à la modification de la composition de la commission « Sport », et modification de la composition des commissions « Sécurité, affaires générales, funéraires » et « Technique, travaux, environnement, accessibilité »,

Considérant que pour des raisons tirées de la bonne administration des affaires de la commune, la municipalité souhaite porter le nombre des commissions communales à six au lieu de neuf,

Considérant, par conséquent, qu'il y a lieu de modifier les délibérations n° DEL-2020-044 du 18 juin 2020 et n° DEL-2022-081 du 08 décembre 2022 précitées, afin de répondre à la réorganisation souhaitée des commissions communales,

Considérant qu'il s'agit de fusionner certaines commissions, il est précisé que les membres du conseil municipal seront regroupés dans les commissions correspondant aux domaines dans lesquels ils avaient été désignés lors des délibérations susvisées,

Considérant, par ailleurs, que les commissions communales sont présidées de droit par le maire,

Sur exposé de Monsieur le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE**, pour optimiser les conditions de bonne administration des commissions communales, de fusionner certaines d'entre elles et de porter leur nombre à six au lieu de neuf.

**DIT** que les six commissions communales sont, à compter de la date d'exécution de la présente délibération :

<b>Urbanisme - Cérémonies patriotiques</b>
<b>Restauration, scolaire, petite enfance et jeunesse</b>
<b>Association, animations communales, culture, sport, communication-NTIC et animations seniors</b>
<b>Finances communales</b>
<b>Techniques, travaux, environnement, accessibilité, transports et développements urbains</b>
<b>Sécurité, affaires générales-funéraires</b>

**PRECISE** que, les conseillers municipaux conservant les domaines dans lesquels ils avaient été précédemment désignés lors des délibérations précitées, les commissions communales susvisées sont désormais composées comme suit :

<i>Commissions communales</i>	<i>Vice-président(e)s</i>	<i>Membres</i>
<b>Urbanisme - Cérémonies patriotiques</b>	Monsieur Serge BIERRE	Madame Valérie GUERINEAU Monsieur Artur GOMES Monsieur Eric PERRE Monsieur Frédéric HOUSSAIS Madame Carine COSTA
<b>Restauration, scolaire, petite enfance et jeunesse</b>	Madame Françoise MULLER	Monsieur Christian GAY-PEILLER Madame Phan Maly NANTHAVONG Madame Carine COSTA Madame Nawel BOUFARES Madame Aurélie DELMASURE Madame Pauline MARCENAT
<b>Association, animations communales, culture, sport, communication-NTIC et animations seniors</b>	Madame Alix LESBOUEYRIES et Madame Marie-France MOSOLO	Madame Valérie GUERINEAU Madame Nawel BOUFARES Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI Monsieur Florent BALLIN Monsieur Eric PONCHARD Monsieur Hervé COMMU Monsieur Artur GOMES Monsieur Tristan LESENECHAL Madame Pauline MARCENAT Madame Christèle AMELINEAU Madame Phan Maly NANTHAVONG Madame Rolande RODRIGUEZ Madame Aurélie DELMASURE Monsieur Eric PERRE Madame Laurence LUBET

<i>Commissions communales</i>	<i>Vice-président(e)s</i>	<i>Membres</i>
<b>Finances communales</b>	Monsieur Laurent GUIDI	Madame Marie-France MOSOLO
		Monsieur Martin KAMGUEN
		Monsieur Artur GOMES
		Madame Nathalie LEBLANC
		Monsieur Tristan LESENECHAL
<b>Techniques, travaux, environnement, accessibilité, transports et développements urbains</b>	Madame Michelle HINGANT	Monsieur Michel WIECZOREK
		Monsieur Artur GOMES
		Monsieur Tristan LESENECHAL
		Madame Christèle AMELINEAU
		Madame Elisabeth LESAGE
		Madame Rolande RODRIGUEZ
		Madame Valérie GUERINEAU
		Madame Aurélie DELMASURE
		Monsieur Eric PERRE
		Madame Laurence LUBET
<b>Sécurité, affaires générales-funéraires</b>	Monsieur Martin KAMGUEN	Monsieur Jérôme STEMPLAWSKI
		Monsieur Eric PONCHARD
		Monsieur Frédéric HOUSSAIS
		Madame Nawel BOUFARES
		Madame Christèle AMELINEAU

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : .....
- Sa publication sur le site Internet le : **15/05/2023** .....

Signée – par délégation  
Le Directeur Général des Services.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.*

*La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.*

*La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*